

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

Fonds de dotation LIFTI

25 rue de la Boétie

75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Fonds de dotation LIFTI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'organe délibérant,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation LIFTI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels, et relatif au changement de méthode comptable lié à la première application, au cours de cet exercice, du règlement ANC 2018-06.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement et la présentation dans l'annexe du changement de méthode lié à la première application du règlement ANC 2018-06.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation et relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés SARL

Société de Commissariat aux Comptes,

inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC des Hauts-de-France

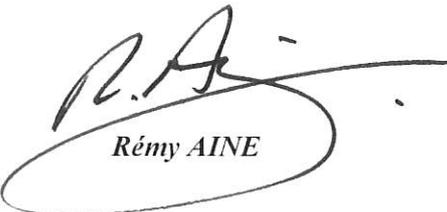
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 23 avril 2021

Le Commissaire aux comptes
Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

LIFTI - Fonds de dotation

25 rue de la Boétie

75008 PARIS

Code NAF : 9499Z

Siret : 82797138300019

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Cabinet FDM'EXPERTS

35 Allée Lavoisier

Batiment C2

59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Tél. : 03.20.89.51.40

Fax : 03.20.89.51.49

Email : contact@fdm-experts.fr

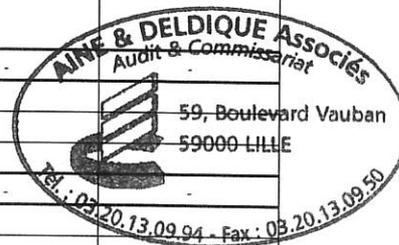
FONDS DE DOTATION LIFTI
BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
Total I	-	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	30 001		30 001	55 564	55 564
Charges constatées d'avance	10 723		10 723	690	690
Total	Total II	40 724	0	40 724	56 254
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	40 724	0	40 724	56 254	56 254



FONDS DE DOTATION LIFTI
BILAN PASSIF AU 31/12/2020

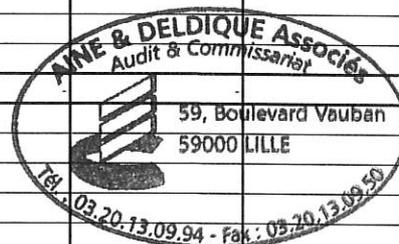
PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	0	0	50 032
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres			
Report à nouveau	1 675	1 675	1 675
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous total)	1 675	1 675	51 707
Fonds propres consommables	10 672	50 032	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	12 347	51 707	51 707
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
Total II	-	-	-
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total III	-	-	-
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			
- sur autres ressources			
Total III bis	-	-	-
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	15 400	1 157	1 157
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	12 976	3 391	3 391
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV	28 376	4 548	4 548
Ecart de conversion Passif (V)	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	40 723	56 254	56 254



FONDS DE DOTATION LIFTI

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1/1/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations			
Ventes de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Subventions			
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	208 860	166 552	
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
Cotisations			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			166 552
Autres produits		2	2
Total I	208 860	166 555	166 555
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	149 417	150 155	150 155
Aides financières	59 000	16 200	
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges			
Aides financières			16 200
Autres charges	442	200	200
Total II	208 860	166 555	166 555
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	0	0	0
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III			
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV			
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			



FONDS DE DOTATION LIFTI

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1/1/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			
Total V	-	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-	-	-
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	208 860	166 555	166 555
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	208 860	166 555	166 555
SOLDE INTERMEDIAIRE	0	0	0
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			
EXCEDENT OU DEFICIT	0	0	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature	23896		
Bénévolat			
TOTAL	23896		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature	23896		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL	23896		



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Présentation du fonds de dotation :

Objet social du fonds de dotation :

LIFTI est l'acronyme de Laboratoire d'Initiatives Foncières et Territoriales Innovantes. Publiée au Journal Officiel du 31 décembre 2016, la création de ce fonds de dotation a pour objectif d'encourager la réflexion et la création de nouveaux outils permettant une meilleure appropriation sociétale de la question foncière. Son siège est domicilié au 25 rue La Boétie Paris 75008. Les fondateurs de LIFTI souhaitent mettre à la disposition des nombreux acteurs de terrains concernés dans leurs projets par une confrontation épisodique ou régulière avec la question foncière, un centre de ressources.

Connaitre, comprendre les enjeux fonciers d'un territoire et partager les bonnes pratiques d'une gestion économe de cette ressource pour tous les types d'usage, telle est l'ambition d'intérêt général que se fixe LIFTI.

Nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées et moyens mis en oeuvre :

En début d'année 2020, l'accent a été mis sur l'organisation des activités de LIFTI, après la tenue à Toulouse des Assises nationales du foncier et des territoires, pour la bonne prise en charge des thématiques qui ont été revisitées pour ce nouveau programme triennal. C'est ainsi que l'activité des groupes de travail s'est inscrite dans les Comités mis en place dans le programme 2020-2022. Cette organisation programmatique s'est, fort heureusement appuyée sur une logistique de travail collaboratif dématérialisé mise en place fin 2019 sous la forme d'un abonnement premium à la plateforme Whaller qui a révélé son intérêt stratégique pendant la période de confinement qui a démarré début mars 2020. Nos travaux se sont déroulés principalement sous forme digitale à grand renfort de visioconférences ou de Webinaires, comme pour beaucoup d'organismes et de sociétés en France. Nous avons certainement gagnés en structuration de réseaux ce que nous avons, pour partie, perdus en convivialité. Mais l'important était d'honorer les engagements que nous avons pris vis-à-vis de nous-mêmes et de nos partenaires !

Les différentes missions menées par le fonds de dotation sont déclinées sous forme de comités :

- Organiser la data du foncier (montant mobilisé : 40 000€)
- Accompagner les territoires dans leurs stratégies foncières (montant mobilisé : 45 000€)
- Promouvoir l'économie circulaire du foncier (montant mobilisé : 81 300€)



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Comité Juridique
- Capitaliser et Partager (montant mobilisé : 36 000€)

Au cours de ces missions, le fonds de dotation a redistribué les fonds suivants aux bénéficiaires suivants :

- l'Association OREE pour le financement d'une bourse CIFRE sur la gouvernance territoriale de la biodiversité (15k€),
- la Fondation pour la recherche sur la biodiversité pour soutenir des Masters de recherche sur la biodiversité (4k€),
- la Fondation pour la recherche sur la biodiversité pour soutenir le prix des jeunes chercheurs 2020 (5K€),
- l'Université Gustave Eiffel pour le projet de recherche "Financer les coûts d'urbanisation dans les opérations d'aménagement" (5k€),
- l'Université Bretagne Sud pour le projet de recherche "intelligence artificielle territoriale" (30k€).

Engagement des fondateurs

A la constitution, les fondateurs se sont engagés à verser au total 230k€ sur un versement pluriannuel prévu pour 5 ans.

Appel public à la générosité

Le fonds de dotation ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité, les fonds sont sollicités grâce aux contacts des membres fondateurs.
Ses activités sont d'intérêt général et aucune activité n'est fiscalisée.

Annexe au bilan :

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **40 724** euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **208 860** euros
 - un total charges de **208 860** euros
 - dégage un résultat de euros



Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2020**
- finit le **31/12/2020**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **LIFTI - Fonds de dotation** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Le fonds de dotation applique le nouveau référentiel ANC 2018-06 et les règles et méthodes comptables.

Les autres points prévus par le code de commerce, le plan comptable général et le règlement ANC 2018-06 non repris dans les états présentés, sont non applicables ou non significatifs.

Changement de méthode comptable :

Au 1er janvier 2020, l'Association a changé son référentiel comptable pour passer du référentiel CRC 99-01 au référentiel ANC 2018-06.

Les principales modifications sont les suivantes :

- présentation des fonds propres au passif
- la consommation de la dotation consommable dans les produits
- aides financières versées dans les charges
- le résultat qui est désormais systématiquement nul par construction
- nouvelles informations dans l'annexe

Les modifications sont présentées au bilan et au compte de résultat sous forme de 3 colonnes.

Mécénat de compétences :

Le fonds de dotation a bénéficié d'une action de mécénat de compétence de la part de la Société EODD. La Société a mis à disposition deux personnes pour un montant brut chargé de 23896 euros au cours de l'exercice. Les temps passés sont valorisés au prix de revient des collaborateurs chez le mécène.



Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2020	31/12/2019
Dons en nature		
Prestations en nature MECENAT DE COMPETENCES EODD	23 896	
Bénévolat	23 896	
Total	23 896	

Répartition par nature de charges	31/12/2020	31/12/2019
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations MECENAT DE COMPETENCES EODD	23 896	
Personnel bénévole	23 896	
Total	23 896	



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance		10 723	10 723	
TOTAL DES CREANCES		10 723	10 723	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 400	15 400		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	12 976	12 976			
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		28 376	28 376		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2019	Reclassement ANC 2018-06	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2020
Fonds propres sans droit de reprise	50 032	-50 032			
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 675				1 675
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	51 707	-50 032			1 675
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables		50 032	169 500	208 860	10 672
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	51 707		169 500	258 892	12 347

